

COURRIER ARRIVÉ LE

Département des Pyrénées-Atlantiques

29 NOV. 2006

8676.

Syndicat Mixte pour le traitement des déchets
ménagers et assimilés du Bassin Est

**SOUS-PREFECTURE
d'OLORON SAINTE MARIE**

BORDEREAU D'ENVOI

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du
Centre d'Enfouissement Technique (CET) de PRECILHON

DESIGNATION DES PIECES	Nombre de pièces	OBSERVATIONS
<u>Compte-rendu de la CLIS du 26 septembre 2006 , en mairie de Précilhon .</u>	1	Pour attribution

Oloron, le 21 novembre 2006

Le Sous-Préfet,



Jean-Luc TRONCO



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
D'OLORON SAINTE-MARIE

Centre d'Enfouissement Technique de PRECILHON

Compte-rendu de la Commission Locale
d'information et de surveillance (CLIS)
du 26 Octobre 2006 à la mairie de Précilhon

Sous la présidence de M. Jean-Luc TRONCO, Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie, s'est réunie, le 26 octobre 2006 à 11h45, en mairie de Précilhon, la Commission locale d'information et de surveillance du CET de Précilhon, à l'issue d'une visite sur site du CET avec l'ensemble des participants, dont liste ci-jointe.

Les débats quant au fonctionnement de l'établissement ayant eu lieu lors de la visite, le Sous-Préfet propose un tour de table de présentation et de formulation des observations.

Il rappelle en préambule le rôle de la CLIS, instance de concertation ayant pour but d'informer le public sur les effets des activités d'installation de traitement des déchets sur la santé et l'environnement.

*

La discussion a porté sur trois points :

1-Le fonctionnement de la CLIS

L'association des riverains souhaite :

- davantage de réunions de la CLIS (cf un rapport d'avril 2006 sur le fonctionnement des CLIS) .
- une large diffusion de l'information par voie de presse (ex : compte rendu des CLIS dans la presse locale)
- connaître s'il existe un budget de fonctionnement de la CLIS.

Après avoir recueilli l'avis de la CLIS et soumis la question au vote, il est décidé :

*Réunions :

- une réunion structurante et obligatoire de la CLIS par an ;
- une réunion facultative par saisine d'un membre, dès constatation d'un incident, majeur et avéré, dans le fonctionnement du CET.

***Communication :**

-Affichage en mairie des compte rendus de la CLIS .

-Communication du rapport annuel du SMTD(rapport sur les activités, les bilans d'exploitation) en mairie .

Ce rapport sera également transmis aux membres de la CLIS , plusieurs jours avant les réunions annuelles.

Le SMTD fera un résumé « pédagogique » de ce rapport qui y sera annexé.

***Le budget de la CLIS :**

Actuellement , il n'existe pas de budget propre, toutefois le Président propose que toute demande particulière d'un membre de la CLIS soit discutée, notamment en vue de l'opportunité de son financement.

Le SMTD se dit favorable à un budget de communication .

2-Le stationnement des camions

L'association des riverains dénonce (photos à l'appui), le stationnement répété de bennes sur le parking du cimetière de la commune de GOES ; à proximité du CET .

Le SMTD répond qu'il s'agit d'un sujet intéressant les sociétés de transport privées, ainsi que les autorités et services de police chargés de régler et constater les infractions à la réglementation .

3-Le fonctionnement du site

M. DOMEQ, conseiller général, fait part de ses inquiétudes et de ses doutes sur le fonctionnement du CET (incendies – intrusions-étanchéité du site – pollutions).Au nom du « principe de précaution » il demande la fermeture du CET .

En réponse, M.ALBESA rappelle :

- que le site fait l'objet d'un contrôle continu de la part des services compétents de l'Etat.
- que ces derniers n'ont pas relevé d'infraction aux prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site .
- que toutes les analyses effectuées n'ont révélé aucune pollution de l'eau ou du sous-sol.
- que la décision d'autorisation d'exploitation du site s'est appuyée sur une expertise approfondie de la nature du sous-sol , laquelle a conclu à la compatibilité du CET avec les contraintes liées à la protection de l'environnement et de la santé des populations.

A l'issue de cet échange, le Sous-Préfet propose de clore la séance.

Le Sous - Préfet,


Jean-Luc TRONCO